

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 25 AOÛT 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 18 août 2022

Date d'affichage : 18 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre – MARTIN Jean-Marie – POIROT Marie – GRANGE Christian – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RIVAS Natacha (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

**Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 22-08-091**

**Objet : Déclarations d'intention d'aliéner**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain:

- La SCI Dark Valdor vend un terrain de 726 m<sup>2</sup> situé à la Ruaz - chalets de la Vallée d'Or - à Monsieur Emmanuel VIDAL ;
- Monsieur Christophe CENDROWSKI échange sans soulte avec Monsieur et Madame Alain TARIN une maison située au Praz contre une maison située à Pissebout.

Envoyé en préfecture le 30/08/2022

Reçu en préfecture le 30/08/2022

Affiché le 30/08/2022

ID : 073-217303064-20220825-22\_08\_091-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 18 août 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 18 août 2022,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

- de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 30/08/2022

Publication : 30/08/2022

Valloire, le 30/08/2022

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX.